SPCG/32D
13-01-2021

APPEL DU SMB DE LA CEI, DU TMB DE L'ISO ET DU GCNT DE L'UIT-T CONCERNANT LA COORDINATION EFFICACE DES ACTIVITES DE NORMALISATION TECHNIQUE DE LA CEI, DE L'ISO ET DE L'UIT-T

Considérations générales

Il est communément admis que les technologies convergent de manière croissante et que les solutions normalisées au profit du secteur privé exigeront une coopération et une coordination plus étroites entre l'ISO, la CEI et l'UIT-T. Cet aspect sera nécessaire pour fournir des solutions normalisées cohérentes en évitant les exigences contradictoires, ainsi que pour réduire tout risque de confusion et éviter de solliciter indûment les ressources de la communauté mondiale de spécialistes de normalisation et des utilisateurs des normes ainsi élaborées.

L'ISO, la CEI et l'UIT-T sont résolus à promouvoir et à encourager la coopération et la coordination par l'intermédiaire de deux entités:

- la Coopération mondiale en matière de normalisation (WSC), constituée de représentants des trois organisations, qui vise à promouvoir et à appuyer la coopération au plus haut niveau ainsi que sur le plan stratégique; et
- le Groupe de coordination du programme de normalisation (SPCG), constitué de membres du TMB de l'ISO, du SMB de la CEI et de l'UIT-T et dont le but est de suivre et de promouvoir une coordination plus efficace sur le plan technique dans le cadre des activités de normalisation des trois organisations.

Notre vision pour les travaux du Groupe SPCG est la suivante:

Un environnement de normalisation international cohérent et coordonné (ISO, CEI, UIT-T)

La coordination technique s'appuie notamment sur les grands principes suivants:

- Nous reconnaissons et acceptons les différences structurelles, procédurales et culturelles propres aux trois organisations.
- Les trois organisations peuvent avoir un intérêt légitime quant aux sujets liés à la convergence des technologies, et les solutions ne se limitent pas à une seule de ces organisations.
- Les chevauchements dans les domaines techniques intéressant chacune des organisations de normalisation peuvent donner lieu à une coopération efficace sur les questions présentant un intérêt mutuel.
- Les chevauchements et doubles emplois entre les trois organisations sont acceptables s'ils sont planifiés et coordonnés, mais l'objectif est d'éviter toute exigence contradictoire.
- Un climat fondé sur la confiance et le respect entre les trois organisations est essentiel pour assurer une coordination efficace.

Le TMB de l'ISO, le SMB de la CEI et l'UIT-T sollicitent l'assistance des responsables des commissions et des sous-groupes ainsi que des auteurs de propositions concernant de nouveaux travaux afin de progresser plus efficacement sur la voie d'une coordination plus étroite sur le plan technique. S'agissant de la soumission de propositions concernant de nouveaux travaux ou thèmes de normalisation, nous encourageons les auteurs de propositions à tenir compte de la liste de questions présentées ci-dessous et de prendre les mesures recommandées qui conviennent.

Liste de vérification à l'usage des auteurs de propositions concernant de nouveaux travaux/thèmes

1) Avez-vous déterminé si les nouveaux travaux ou le nouveau sujet proposés comportent des aspects techniques qui entrent dans le domaine de compétence d'au moins deux des trois organisations (ISO, CEI et UIT)?

2) Avez-vous mené des recherches approfondies afin de déterminer si des travaux de normalisation pertinents et apparentés sont déjà en cours au sein de l'une de ces organisations ou de toutes ces organisations?

3) Si vous avez constaté l'existence de travaux de normalisation pertinents et apparentés au sein d'une ou de plusieurs organisations, avez-vous intégré des informations au sujet de ces travaux dans votre proposition?

4) Si vous avez constaté l'existence de travaux ou de groupes de normalisation pertinents et apparentés au sein des trois organisations, avez-vous pris contact avec les responsables de ces travaux ou groupes et avez-vous dialogué avec ces acteurs concernant la façon d'instaurer une collaboration?

5) Pensez-vous que les travaux que vous vous apprêtez à mener pourraient avoir des incidences sur le domaine de compétence ou les travaux des autres organisations?

6) Avez-vous réfléchi à la manière appropriée d'assurer la coordination avec les travaux existants au moyen d'échanges entre les commissions ou de groupes de travail conjoints? Vous trouverez ci-dessous des suggestions concernant la coordination.

7) Si vous avez répondu par l'affirmative à l'une quelconque des questions ci-dessus, veuillez en rendre compte dans votre proposition, afin que le SPCG puisse examiner ces aspects.

Suggestions concernant la coordination

Afin de déterminer l'existence de travaux ou d'activités pertinents au sein de l'une des trois organisations, il est recommandé aux auteurs de propositions ou aux commissions de consulter la liste des nouveaux sujets d'étude proposés qui est régulièrement publiée par les trois organisations.

Si des travaux pertinents ont été identifiés au sein de deux des trois organisations (ISO, CEI et UIT-T), les responsables des commissions concernées voudront bien envisager diverses options pour garantir une bonne coordination des travaux, notamment, mais non exclusivement:

- Une correspondance continue entre les responsables des commissions, notamment par l'échange de documents et d'informations sur les programmes de travail.
- Des réunions de coordination régulières entre les responsables des commissions concernées, organisées avec le concours du personnel de l'ISO, de la CEI et/ou de l'UIT-T.
- Une représentation réciproque de spécialistes au sein des commissions pertinentes, si les ressources le permettent.

- La création de chargés de liaison officiels au sein des commissions, conformément aux directives de l'ISO/CEI et au Règlement intérieur de l'UIT-T, afin de fournir des contributions et de rendre compte des travaux pertinents.
- La création de groupes de travail conjoints, conformément aux directives de l'ISO/CEI et au Règlement intérieur de l'UIT-T, en vue d'élaborer des normes communes.
- L'organisation simultanée des réunions des commissions.
- Avant l'élaboration d'une norme (ou de tout autre produit), veiller à communiquer avec les commissions concernées des trois organisations et à obtenir des retours d'information de leur part, de façon à éviter les doubles emplois, les chevauchements et/ou les éléments contradictoires.
- Une communication conjointe et coordonnée à l'intention du comité d'experts selon l'importance de la communication.
- Les chevauchements ou conflits éventuels devraient être signalés dans les plus brefs délais aux secrétariats concernés, qui en informeront les autres secrétariats.
- La question sera portée à l'attention du SPCG.
- Le SPCG fournira des orientations ou proposera des mesures concernant les activités de coordination susmentionnées.
- Commissions techniques conjointes.

Le SPCG souhaite obtenir des retours d'expérience en matière de coordination et de collaboration, notamment en ce qui concerne les différents processus et les différentes approches et la question de savoir si ces éléments favorisent ou entravent la collaboration.

_____